



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE MON BEBE, NOTRE SANTE POUR L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE "PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : UNE MENACE INVISIBLE POUR NOTRE SANTE" LE MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

**DÉCISION N° DM-23-304
EN DATE DU 26 JUILLET 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en qualité qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Mon Bébé, Notre Santé, établie au 4 square Basset 78260 ACHÈRES et représentée par Madame Isabelle TROUSSICOT-MALINGE, d'assurer l'organisation et l'animation d'une conférence « Perturbateurs endocriniens : une menace pour notre santé », le mardi 12 septembre 2023 pour un montant de 500€ TTC (cinq cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec la société Mon Bébé, Notre Santé pour l'organisation d'une conférence « Perturbateurs endocriniens : une menace invisible pour notre santé » le mardi 12 septembre 2023 à 19h00, à l'Hôtel-de-Ville pour un montant de 500€ TTC (cinq cent euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230726-lmc1H11075H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2023 Date de Publication : 26/07/2023
--